Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-212901557-20260629-52062026-DE

Paraphe :

Mairie d'OUESSANT – 29242 OUESSANT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le lundi 29 juin à 17h, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence du Maire David QUANTIN.

Etaient présents, David QUANTIN, Olivier LE GALL, Marie-Paule STÉPHAN, Cédric CAÏN, Thiphaine DAVID, Christophe MONTFORT, Gwenaëlle LOUËT, Rachel GRÜNWEISER, Marina MITH, Jean-Patrice BERNARD, MINIOU Marie-Noëlle, Lydia ROLLAND
Absents excusés : Jean GOUZIEN, Joël RICHARD, Tiphanny PETTON
Ont donné procuration : Jean GOUZIEN à Cédric CAÏN, Joël RICHARD à Lydia ROLLAND, Tiphanny PETTON à Rachel GRÜNWEISER
Secrétaire de séance : Cédric CAÏN
Date de convocation : 24 juin 2026
Date de transmission au contrôle de légalité : 30 juin 2026
Date d'affichage : 30 juin 2026

N° 52-06-2026 – STATION D'ÉPURATION – ACQUISITION DE PARCELLE A L'AMIABLE – PARCELLE F 1620

Rapporteur : M. le Maire

Le projet de nouvelle station d'épuration impose d'acheter des parcelles auprès de particuliers. Après quatre acquisitions approuvées par l'assemblée en 2025 (les 1er mars, 28 juin et 11 octobre) et en 2026 (7 mars), une nouvelle proposition d'acquisition amiable a été transmise par le Service Eau et Assainissement (SEA) du Département avec lequel la Commune a signé une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Il s'agit de la parcelle cadastrée section F numéro 162, au lieu-dit « Kerzoncou » :

COMMUNE	REFERENCE CADASTRALE	SURFACE en m²	NATURE DU TERRAIN	PRIX DU M²	PRIX en euros
OUESSANT	F 1620	132	TERRE	3 €	396
				TOTAL	396 €

Les frais d'actes s'ajoutent aux frais d'acquisition des parcelles.
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'acquisition de la parcelle F 1620, mentionnée ci-dessus au tarif de 3 €/m2 dans le cadre du projet de nouvelle station d'épuration,
- d'approuver le règlement des frais d'actes liés à cette acquisition,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document afférent.

contre	abstention	pour	Votants
0	0	15	15

Le secrétaire de séance,
Le 3ème Adjoint au Maire
Cédric CAÏN,

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
David QUANTIN,

MAIRIE D'OUESSANT (29242 Finistère)

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)